

PROCES VERBAL du Conseil Municipal du LUNDI 17 FEVRIER 2014

Nombre de membres : L'an deux mil quatorze, le dix-sept février à 20 heures, le Conseil
Afférents au Conseil : 15 Municipal de LA CHAPELLE DE LA TOUR régulièrement
En Exercice : 15 convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu
habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean GALLIEN.

Présents : Gérard BOUVIER, Odile RAVIER, Hervé GUILLAUD, Carole MILLET, Thérèse ARNAUD, Fabrice GENTIL, Valérie CHAMBAZ, Patrice ORCEL, Nathalie PEUTIN.

Absents : Christian BONNET-GONNET, Fabien CHATELAT, Jean-Pierre GAILHAC, Jacques BERNARD, Carole SAINTHON

Pouvoirs : 2, Jacques BERNARD à Jean Gallien et Carole SAINTHON à Hervé GUILLAUD.

Secrétaire de séance : Patrice ORCEL

ORDRE DU JOUR : * Approbation du dernier compte rendu
* CCVT : convention mise à disposition centre nautique
* Ronde d'un art du monde : convention
* SEDI travaux sur éclairage public : Eradication ballons fluo 1^{ère} tranche
* SEDI travaux sur éclairage public : éradication ballons fluo
* SEDI travaux « avenue du stade » : plan de financement
* Licence IV : convention mise à disposition
* QUESTIONS DIVERSES

Ouverture de la séance à 20h10

Approbation du dernier compte rendu

Le compte rendu de la réunion du 16 décembre 2013 est adopté à l'unanimité.

CONVENTION de MISE à DISPOSITION DU CENTRE NAUTIQUE des Vallons de la Tour

Le Maire rappelle la délibération du 4 novembre 2013 relative à la convention de mise à disposition du centre nautique pour l'usage scolaire.

En effet, la convention du 25 octobre 2007 signée entre la Ville de La Tour du Pin et le syndicat des collèges prévoyait une participation annuelle du syndicat de 33 009,60 € comprenant :

- Un droit de réservation forfaitaire annuel de 23 800 € (correspondant au remboursement du montant de l'emprunt contracté par la Ville de La Tour du Pin)
- Un montant complémentaire de 9 209,60 € (correspondant au droit à l'utilisation de ligne de d'eau pour les élèves des communes scolarisées en collèges)

Cette convention étant devenue caduque, une nouvelle convention avait été proposée aux Communes au mois de mars 2013, comprenant une participation correspondant à une participation annuelle totale de 33 009,60 € (23 800 € + 9209,60 €) répartie au prorata du nombre d'habitants.

Afin de prendre en compte la participation financière des Communes des Vallons de la Tour réalisée au moment du transfert de charges de la compétence « Gestion du centre nautique de La Tour du Pin » (via la minoration de l'attribution de compensation des Communes), le bureau communautaire a décidé de modifier le projet de convention et de minorer la participation des Communes membres des Vallons de la Tour, afin d'exclure la participation financière pour l'utilisation des lignes d'eau. La convention se limitera donc, pour les 10 Communes, au remboursement de l'emprunt contracté par la Ville de La Tour du Pin, réparti au prorata du nombre d'habitants.

La Communauté de communes des Vallons de la Tour prend ainsi à sa charge directement, pour le compte de ses 10 Communes membres, une participation annuelle de 6 610,94 €. Les participations des Communes extérieures restent inchangées.

La participation annuelle pour notre commune sera de 1 150,05 €

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer cette nouvelle convention.

CONVENTION de FINANCEMENT du projet « RONDE d'un ART DU MONDE »

Le Maire rappelle que « la ronde d'un art du monde » est fondée sur l'échange culturel et artistique. Sur une durée de 5 ans, permettant l'échange avec 5 continents, un artiste local va à la rencontre d'un artiste du continent choisi. Cette rencontre lui permet d'approcher la connaissance humaine et culturelle du pays, source de fertilisation de sa future création et l'ouverture aux techniques locales. L'artiste étranger vient à son tour à La Tour du Pin et réalise, tout comme l'artiste français, une sculpture. Les 2 sculptures, qui « dialoguent », se complètent. Elles sont installées par binôme, une à La Tour du Pin et l'autre sur une commune des Vallons de la Tour.

Parallèlement à cette aventure humaine et artistique des animations et actions pédagogiques sont prévues : concerts, animations sur le thème, expositions.

Ce projet, est piloté par la ville de La Tour du Pin, soutenu par la Communauté de communes des Vallons de la Tour, avec l'aide du Conseil Général.

Après l'Afrique en 2009, l'Europe de l'Est en 2010, l'Océanie en 2011/2012 et l'Amérique du Nord en 2013 **c'est l'Asie et plus particulièrement le Japon qui sera à l'honneur cette saison.** Cet échange humain et artistique sera l'occasion de découvrir cette partie du continent asiatique grâce à des animations, des expositions et des spectacles prévus entre février et juin 2014.

Pour cette saison 2014, mettant à l'honneur le 5^e et dernier continent, l'œuvre de l'artiste français, Jean-Michel Moraud, sera **en fait 3 œuvres installées sur 3 communes différentes, avec cependant une résonance tout particulière les unes avec les autres.** Les communes concernées sont : Le Passage, St Didier de la Tour et La Chapelle de la Tour.

Le maire présente la convention pluripartite qui détermine les modalités pratiques de la participation financière de la ville de La Tour du Pin, de la Communauté de communes des Vallons de la Tour et des trois Communes partenaires.

Pour notre commune, seront à la charge de la commune de La Chapelle de la Tour, les frais de pré-installation de la sculpture (dalle béton, socle...) ainsi que les frais de réception de l'œuvre.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer cette nouvelle convention.

TRAVAUX SUR RESEAUX d'ECLAIRAGE PUBLIQUE : Eradication des ballons fluo (tranche 1)

Le Maire rappelle que suite au diagnostic énergétique et technique du réseau d'éclairage public, il a été demandé au syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI) d'étudier la faisabilité d'éradication des ballons fluo.

Les montants prévisionnels sont les suivants :

1 - Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	33 081 €
2 - Le montant total des financements externes serait de :	27 141 €
3 - La participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI s'élève :	315 €
4 - La contribution aux investissements s'élèverait à environ :	5 625 €

Afin de permettre au SE 38 de lancer la consultation des entreprises, le Conseil Municipal

- Prend acte de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnels de l'opération et de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI

SEDI – TRAVAUX SUR RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE et France TELECOM

Le Maire rappelle que suite à la demande de la commune, le syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI) envisage de réaliser, dès que les financements seront acquis, les travaux sur la RD16L « Avenue du stade » :

* enfouissement des réseaux BT/EP/FT

Plan de financement prévisionnel :

1 - Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	61 341 €
2 - Le montant total des financements externes s'élèvent à :	61 341 €
La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à :	0 €

* enfouissement des réseaux France Télécom

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : **31 027 €**

Le montant total des financements externes s'élèvent à : **8 065 €**

La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à: **21 290 €**

Le Conseil Municipal, approuve le projet de travaux et le plan de financement présenté.

CONVENTION de MISE à DISPOSITION de la LICENCE IV

Le Maire rappelle que la commune est propriétaire d'une licence de débits de boissons et propose de la mettre à disposition de l'association USC RANDO qui l'utilisera afin d'animer des manifestations du village.

Il demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention qui définira les modalités de mise à disposition.

Il précise qu'il sera fait appel à notre cabinet d'avocat pour en établir les termes afin d'être en conformité avec la législation.

Après délibération le Conseil Municipal approuve ces propositions.

DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS

Le Maire rend compte des décisions prises par ses soins dans le cadre des délégations données :

- Acquisition d'un banc pour l'abri bus des « Plagnes » 271 € H.T.
- Barrières de protection abri bus du village 956 € H.T.
- Délimitation du chemin rural n° 7 du Collombier : 2 200 € HT
- Renouvellement des postes de la classe numérique à l'école pour un montant de 9 629 € auprès de la société COM6 de Seyssinet.

- Levée de séance à 21h30

Membres présents	Fonction	Signatures
Jean GALLIEN	Maire	
Odile RAVIER	2 ^{ème} adjoint	
Gérard BOUVIER	3 ^{ème} adjoint	
Hervé GUILLAUD	4 ^{ème} adjoint	
Carole MILLET	Conseillère municipale	
Fabrice GENTIL	Conseiller municipal	
Valérie CHAMBAZ	Conseillère municipale	
Patrice ORCEL	Conseiller municipal	
Thérèse ARNAUD	Conseillère municipale	
Nathalie PEUTIN	Conseillère municipale	